

2 859 193 € d'aides départementales

Au cours de la réunion de ce matin, présidée par Pierre Camani, 67 dossiers ont été examinés.

Parmi les dossiers présentés, les plus importants concernent :

- l'éducation avec l'équipement des collèges publics et des écoles
- la mobilité et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- le soutien à l'économie
- l'aide aux communes pour l'aménagement et la sécurisation des voiries dans les centres bourgs
- l'écoconstruction avec l'appel à projets Habitat du futur

EDUCATION

Equipement des collèges publics en matériel pédagogique : 168 582 €

Dans le cadre de l'équipement des collèges publics en matériels informatiques et outils pédagogiques, le Conseil général a mis en place une programmation pluriannuelle afin d'offrir et aux enseignants des conditions de travail optimales. Ce plan vise à mettre à niveau l'ensemble des collèges afin d'être en conformité a minima la moyenne nationale, à savoir un ordinateur pour 13 élèves.

Cet objectif a été atteint en 2010, mais, dans un souci d'améliorer en permanence les conditions d'enseignement, le Conseil général poursuit le déploiement d'outils informatiques. Ainsi, cette année, le Département finance l'achat de 210 ordinateurs et 16 tableaux blancs interactifs qui seront répartis dans une trentaine d'établissements.

Le coût de ces équipements pour la collectivité s'élève à 168 582 €.

Equipement des écoles : 20 780 €

Ce régime permet aux écoles d'acquérir du matériel audiovisuel et informatique, du mobilier et du matériel pour les classes et les cantines. Cette subvention concerne uniquement les écoles maternelles et élémentaires.

En matières d'audiovisuel, d'informatique et de mobiliers/matériels pour les classes et les cantines, le taux de participation du Département est de 50 % mais il a fixé des montants limites de dépenses qui varient selon l'équipement.

Aujourd'hui, le Conseil général finance à hauteur de 20 780 € divers outils et équipements répartis entre 34 écoles du département

MOBILITE ET INSERTION DES JEUNES

Pass'bonne conduite – attribution des primes: 22 500 €

Dans le cadre de sa politique volontariste pour prévenir les conduites à risque au volant et réduire le taux d'accidentologie des jeunes conducteurs en Lot-et-Garonne, l'Assemblée départementale a adopté en juillet 2009 le Pass'bonne conduite. Grâce à ce dispositif, les jeunes conducteurs âgés de 18 à 25 ans n'ayant commis aucune infraction au code de la route, et responsables d'aucun accident la première année de leur permis et suivant une formation d'une demi-journée peuvent prétendre à un bonus de 150 €.

150 jeunes lot-et-garonnais se voient accorder la précieuse prime de 150 €. Le Département remet ainsi une enveloppe globale de 22 500 €.

Subvention de fonctionnement aux trois missions locales: 96 000 €

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens pour l'insertion des jeunes en Aquitaine, le Conseil général a décidé de maintenir sa subvention de fonctionnement aux trois missions locales à hauteur de 36 000 € pour l'Agenais-Albret, 30 000 € pour le Villeneuvois et 30 000 € pour la Moyenne Garonne (soit 96 000 € au total) pour le travail accompli vers les jeunes lot-et-garonnais en situation difficile.

Ces populations sont principalement :

- les bénéficiaires du rSa de moins de 26 ans,
- les jeunes majeurs accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance,
- les jeunes handicapés,
- les jeunes issus de la communauté des gens du voyage.

ECONOMIE

Prime pour la création d'emploi dans les petites entreprises : 71 766 €

Destinée aux entreprises de moins de 50 salariés, cette aide est allouée dans les secteurs de la production et de la construction, dès lors que des investissements sont effectués et conduisent à la création d'emploi dans les deux années qui suivent.

Conformément aux critères définis dans ce régime d'aide, **le Département a accordé 9 aides d'un montant total de 71 766 €, qui permettront de créer 18 emplois** (3 à la SARL Savi de Villeneuve-sur-Lot, 3 à l'EURL Bastir en Peira de Boudy de Beauregard, 3 à la SARL Aquitaine aluminium service de Bias, 3 à la SARL Biaut de Bon-Encontre, 2 à l'EURL Laure Ligneau de Mézin, 1 à la boulangerie-pâtisserie de Barbaste, 1 à la SARL Grande et Fils de Villeneuve-sur-Lot, 1 à la Carrosserie Matéos de Cancon, 1 à l'Imprimerie livradaise de Sainte-Livrade-sur-Lot).

Aide à l'investissement pour les entreprises : 70 316 €

Déclinés sous forme de subventions ou d'avances remboursables, ce programme vise à financer des investissements matériels et immobiliers. Il est destiné aux entreprises en création ou en développement dans les domaines de la production et des services à l'industrie et aux communes membres d'un Etablissement public de coopération intercommunale, aux regroupements de communes et aux organismes bancaires - crédits bailleurs assurant la maîtrise d'ouvrage pour une entreprise. D

Au cours de cette commission permanente, 2 entreprises ont bénéficié de ce régime d'aide :

* SARL Zambon à Pujols, pour un programme d'investissement matériel – subvention de 30 316 €

* SARL Véraflex à Fauillet, dans le cadre d'un programme d'investissement matériel – avance remboursable de 40 000 €.

Fonds territorial : 46 255 €

Le fonds territorial permet d'accompagner les projets de développement local engagés par des acteurs territoriaux, qui répondent aux priorités du Conseil général telles que le développement économique et l'emploi, l'habitat et le logement, les services et l'amélioration du cadre de vie, l'aménagement et le développement durable de l'espace, la valorisation et l'identité du territoire et du patrimoine.

Parmi les projets soutenus par le Département, on retrouve

- * une étude opérationnelle et stratégique pour le développement de filière de valorisation des agro-ressources, portée par Val de Garonne Agglomération (15 000 €)

- * une étude relative à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur l'aide de santé de Casteljalous, portée l'association Maison de santé pluridisciplinaire de Casteljalous (3 797 €)

- * le développement de moyens de transport pour faciliter la mobilité et l'emploi des personnes en difficulté, projet porté par l'association Agir Val d'Albret (5 389 €)

- * la création d'une salle de stimulation pour personnes âgées, projet porté l'association Geront'Aquitaine (22 069 €).

PROJETS COMMUNAUX

Aide aux communes pour l'aménagement et la sécurisation des voiries dans les centres bourgs : 70 727 €

Afin d'améliorer le cadre de vie des Lot-et-Garonnais, le Conseil général verse des subventions aux communes qui réalisent des travaux dans les agglomérations ou des aménagements visant à renforcer la sécurité. Ainsi, la réfection des trottoirs ou des caniveaux entreprises par les municipalités bénéficie d'une aide départementale, plafonnée à 15 200 €.

Les opérations de sécurité concernent l'aménagement de cheminement des piétons ou des cyclistes hors agglomérations, en bordure des routes départementales, la réalisation de giratoires urbains et de jalonnement urbain.

Au total, lors de cette Commission permanente, le Conseil général a attribué 70 727 €, répartis entre 10 communes de Lot-et-Garonne.

ECOCONSTRUCTION

Habitat du futur - un nouveau projet retenu : 9 000 €

Le Conseil général a lancé en juillet 2009 un régime d'aide visant à soutenir les constructions de logements durables sous forme d'appel à projets. En instaurant une telle mesure, le Conseil général entend favoriser le développement des logements les plus exemplaires, notamment en termes de performance énergétique et environnementale. C'est également l'occasion de redéfinir les concepts de construction traditionnelle, de type pavillonnaire et proposer de nouveaux types de logements, plus respectueux de l'environnement. Afin d'assurer un accompagnement des projets, le Département s'appuie sur le Conseil d'architecture, urbanisme et environnement (CAUE 47) qui travaille en lien avec des professionnels du bâtiment.

Le Conseil général a retenu un nouveau projet, une construction neuve à Moirax, et accorde ainsi une aide forfaitaire de 9 000 €.

AUTRES AIDES ACCORDEES

72 200 € de subventions au titre du Tremplin rural ; **2 390 €** pour la création d'un point service rur@l au Lédats ; **30 123 €** pour l'offre d'hébergement touristique par les habitants permanents ; **32 000 €** pour la création, l'extension et la modernisation des établissements hôteliers ; **5 373 €** d'aides à l'artisanat ; **7 000 €** pour l'organisation du Printemps de l'emploi et de la formation de la CCGV ; **10 800 €** de subventions de fonctionnement relevant de la compétence de la Commission Développement économique, Tourisme et Politiques contractuelles ;

13 520 € pour les voyages et séjours dans les centres agréés du et hors département dans le cadre de la Convention éducative ; **134 415 €** d'aide à la rémunération du personnel d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergement de Lot-et-Garonne ; **1 650 €** de Bourses pour la formation d'animateurs de centres de loisirs ; **3 552 €** de subventions de fonctionnement aux clubs sportifs ; **196 000 €** de subventions d'investissement pour les collèges privés ; **750 €** pour la médiation, la promotion et la valorisation de la création patrimoniale et culturelle ; **56 081 €** de subventions de fonctionnement relevant de la compétence de la Commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative ; **32 000 €** pour des opérations de communication à l'Union interprofessionnelle des Vins de Duras ;

147 971 € pour les opérations d'irrigation collective ; **125 450 €** d'aides pour l'irrigation individuelle ; **26 080 €** pour le drainage, la protection contre les crues et l'assainissement des terres ; **6 000 €** pour la réalimentation des rivières ; **12 863 €** d'aide en faveur des milieux naturels. **21 964 €** pour l'aménagement et la gestion durable des milieux aquatiques ; **52 000 €** pour l'installation des jeunes agriculteurs ; **58 372 €** d'aide à l'investissement à la suite de l'installation de jeunes agriculteurs ; **60 246 €** pour la construction d'abris froids et de serres chapelles ; **9 469 €** pour la maîtrise des impacts environnementaux ; **21 692 €** pour les Coopératives d'utilisation de matériels agricoles ; **5 000 €** de subvention de fonctionnement à la Société protectrice des animaux ;

6 785 € d'aides à l'amélioration de l'habitat privé ; **36 200 €** pour un échange de voirie à Villefranche-du-Queyran ; **904 €** à l'association Le Héron à Lacapède ; **8 000 €** à l'Espace info énergie de Villeneuve-sur-Lot ; **2 000 €** à l'association Le Belvédère pour un projet d'Education à l'environnement et au développement durable ; **4 000 €** de subventions à des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets Ecomanif en Lot-et-Garonne ; **15 000 €** à l'association Les Francas ;

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Délerly, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

